



Association CAB Golf - Brive
 Chemin de la Jargasse
 19100 BRIVE
 Tél : 05 55 85 22 59
 Email : cabgolf@orange.fr

COMPTE-RENDU de la REUNION du BUREAU du 26 avril 2018

Ordre du jour :

1. Cooptation nouveaux membres
2. Fête du Golf
3. Match play concernant les non-membres
4. Polos des équipes
5. Dossier Impôts (CERFA)
6. Site internet
7. Questions diverses

La séance est ouverte à 19 H 05.

Le secrétariat de séance est assuré par René BUISSON.

Membres du bureau		Présents	Excusés
Président	Pascal PICA VEZ	X	
Vice Président - Trésorier	Philippe EMERIT	X	
Président d'honneur	Eric VASUTEK		X
Secrétaire	René BUISSON	X	
Assistante	Emilie BOULANGER	X	
Commission sportive	Maxime ROCHE	X	
Animations	Philippe GERALD	X	
Ecole de golf	Chantal CORDIER	X	
Trophée Parot	Marcel BRENNER	X	
Responsable sponsors	Claude RIVET	X	
Responsable terrain	Patrick LAGARRIGUE	X	
Communication	Michel BARRET		X
Conseil juridique	Joël BLONDEL	X	
Relations membres	Francine GLANDUS	X	

1. Cooptation des nouveaux membres du bureau :

Sont cooptés 5 nouveaux membres pour le bureau suite aux dernières élections :



2. Fête du Golf :

Un premier message d'annonce a été envoyé à nos membres.

La participation à la compétition coûtera 10 euros pour jouer les deux jours, le prix du repas sera de 25 euros (repas + disk jockey) et l'apéritif sera offert. Gratuité pour les enfants de moins de 12 ans. Les familles et les amis des joueurs seront les bienvenus.

Seront invités : Frédéric SOULIER, Jean SANTOS, Jean-François BOURG, Céline MADELBOS? Jacques CREEL et les jardiniers avec Cédric MAZEAU.

3. Match play concernant les non-membres :

Les match-plays du Club comme leur nom l'indique sont réservés aux licenciés du Club et membres du Club comme indiqué sur la reproduction ci-dessous.

Les vainqueurs de chaque série se verront gratifier de la gratuité pour la participation aux compétitions de la saison 2019.

2018 Nom du licencié

www.ffgolf.org
+33 1 41 49 77 00

Licence N°:XXX XXXX XXXX

Adulte - 54 €
Club 1079
AS CAB GOLF

Groupama Classé - Index : xx,x au xx / xx / 2018

europ assistance
+33 1 41 85 87 93

ffgolf® | SOCIETE GENERALE | ROLEX | BMW

4. Polos des équipes :

Le logo de Maisons et Travaux figure sur les polos noirs et blancs des équipes du Club.



Les enfants jouant en équipe sont dotés gracieusement pour la saison d'un polo noir, d'un polo gris et d'un pull. Il leur est possible d'acheter ces équipements s'ils veulent les conserver pour la saison suivante (ils grandissent...).

Les polos et pulls sont en vente sans les marquages, avec seulement le logo CAB GOLF, pour tout membre du club ou client de passage qui voudrait repartir avec ce souvenir.

5. Dossier Impôts (CERFA N° 11580*03) :

L'Associations CAB GOLF peut émettre si besoin un reçu fiscal. Les contribuables qui souhaitent bénéficier de la réduction d'impôt au titre des dons qu'ils effectuent doivent joindre à leur déclaration de revenus les pièces justificatives (reçus) répondant à un modèle fixé par arrêté du

26 juin 2008 mentionnant le montant et la date des versements ainsi que l'identité des bénéficiaires. La délivrance du justificatif incombe dans tous les cas au donataire qui doit notamment indiquer sur le document adressé au donateur, le montant et la date de l'abandon de revenu.

Ceux-ci ouvrent droit à réduction d'impôt au profit des donateurs personnes physiques ou entreprises (mécénat) assujetties à l'impôt sur le revenu (IR) ou à l'impôt sur les sociétés (IS) ou encore à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), doivent répondre aux conditions suivantes :

L'Association doit répondre aux conditions suivantes :

- exercer son activité en France,
- le don doit être effectué à titre gratuit sans aucune contrepartie,
- l'organisme doit être d'intérêt général à caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, familial, humanitaire, **sportif** ou culturel,
- la gestion de l'organisme doit être désintéressée et l'activité non lucrative,
- l'association ne doit pas fonctionner au profit d'un cercle restreint de personnes (être "ouverte"),
- les reçus doivent comporter les mentions prévues par un modèle type fixé par l'arrêté.

[Lien d'accès au CERFA N° 11580*03](#)

Pour toute question à ce sujet, contacter Joël Blondel dont les coordonnées figurent sur notre site internet (Onglet "BUREAU").

6. Site internet :

Michel BARRET tient à jour notre site de façon remarquable, encore merci Michel !

N'hésitons pas à consulter ce site où l'on trouve toutes les réponses aux questions posées au bar par exemple, avec notamment les résultats et photos des compétitions.

<https://www.golfdebrive.com/index.php>

7. Questions et informations diverses :

➤ Qu'advient-il du pro shop depuis la disparition de "Golf & Vous" ?

Réponse : La Municipalité étudie la possibilité d'approvisionnement de certains articles de golf (balles, tees, gants, casquettes...).

La séance est levée à 20 heures.